

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Séance du Lundi 13 avril 2026 à 18h45
Mairie de Rivery, salle du conseil 1^{er} étage

Présent(e)s :

M. Bernard BOCQUILLON, M. Gilles HEQUET, Mme Christine GOURMELEN, Mme Françoise LEGAY,
M. Francis LECOMTE, Mme Andrée ROLLAND, Mme Catherine VANDERGHOTE, M. Steeve VICART.

Excusé(e)s : M. Frédéric DELAPIERRE

Procuration :

M. Frédéric DELAPIERRE donne procuration à M. Bernard BOCQUILLON.

Absentes :

Mme Marie LEMAIRE

UDAF – dans l'impossibilité de proposer une personne pour siéger au CA du CCAS (courrier du
31/03/2026)

Président de séance : M. Bernard BOCQUILLON

Secrétaire de séance : M. Steeve VICART

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président du CCAS déclare la séance ouverte à 18h45.

Monsieur le Président annonce l'ordre du jour constitué des points suivants :

- 1) Débat d'orientation budgétaire

1) Débat d'orientation budgétaire 2025

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, indique aux Établissements publics administratifs des communes de plus de 3 500 habitants l'obligation de tenir un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) sous la forme d'un Rapport présentant les Orientations Budgétaires de l'année à venir (ROB).

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) présente les évolutions des masses budgétaires, en fonction des orientations de la politique sociale retenues pour l'année 2026. Le détail des dépenses prévisionnelles sera présenté au moment du vote du budget.

Contexte général

La préparation budgétaire 2026 s'inscrit dans un contexte économique marqué par un ralentissement de l'inflation après plusieurs années de forte hausse des prix. Après +5,2 % en 2022 et +4,9 % en 2023, l'inflation a diminué pour atteindre environ +2,0 % en 2024 et enfin une hausse de 1,7 % entre mars 2025 et mars 2026.

Si cette évolution traduit une stabilisation progressive de la situation économique, les hausses de prix intervenues ces dernières années continuent de peser sur le budget des ménages, notamment pour les dépenses essentielles comme l'énergie, le logement ou l'alimentation.

Dans ce contexte, les publics les plus fragiles restent particulièrement exposés aux difficultés du quotidien. Il est donc essentiel qu'un établissement comme le CCAS poursuive son rôle d'accompagnement et de proximité auprès de la population.

Le maintien du lien social et l'attribution d'aides financières ciblées demeurent ainsi des actions essentielles pour l'année 2026.

Rappels des éléments 2025

Population Seniors

Le service d'aide aux déplacements de proximité, destiné aux riverains âgés, se poursuit et donne entière satisfaction aux bénéficiaires. À ce jour, 27 personnes y sont inscrites, dont une dizaine en fait un usage régulier.

Ce service devra faire l'objet d'un groupe de travail en commission mixte pour redéfinir les conditions d'accès en fonction des besoins des habitants et du temps agent que la municipalité souhaite y consacrer.

Une information complète paraîtra sur le bulletin municipal et la mise à jour du site internet sera à prévoir.

Le CCAS a recensé 176 participants au traditionnel repas de printemps destiné aux habitants âgés de 65 ans et plus. La formule, alliant repas et ambiance musicale avec possibilité de danser, continue de rencontrer un vif succès auprès de nos administrés. Exceptionnellement, en raison des élections, cet événement se tiendra le 14 juin prochain au lieu du mois d'avril comme à l'accoutumée.

⇒ 5984 € traiteur + 650 € Orchestre = 6634 €

700 colis de Noël ont été commandés pour les Riverains âgés de 69 ans et plus et aux personnes en situation de handicap. Un colis a été livré au domicile des personnes âgées ne pouvant se déplacer à la journée de distribution pour raison de santé. Le reliquat de colis a été remis aux bénéficiaires de la distribution alimentaire (10 colis).

⇒ 16030 €

Dans le cadre de la Conférence des financeurs pour l'année 2025, il ressort les actions suivantes :

Projet : Sport adapté et nutrition

<i>Sport adapté et nutrition</i>	<i>Nbre de femmes</i>	<i>Nbre d'hommes</i>	<i>Total des participants</i>
Session 1	5	1	6
Session 2	12	1	13

Point financier : Département : 1971,20€ - CCAS 844,80€ - Participants : 0€ = 2816,00€

Projet : Lien social

<i>Actions</i>	<i>Nbre de femmes</i>	<i>Nbre d'hommes</i>	<i>Total</i>
DISCO	61	29	90
TCHOTE FRANCOISE	38	13	51
BIENVENUE PICARDIE	32	17	50
DE LA MINE AU LOUVRES-LENS	36	14	50
CIRCUIT DELA GRANDE GUERRE	29	13	42

Observations :

Actions	Participants hors Rivery
DISCO	36
DE LA MINE AU LOUVRES-LENS	2
CIRCUIT DELA GRANDE GUERRE	14

Point financier : Département : 8401,77€ - CCAS 750,76€ - Participants : 2850,00€ = 12002,53€

De manière général, les actions remportent un franc succès et sont attendues.

En 2025, plusieurs actions ont été proposées à nos administrés par le CCAS :

- 100 entrées de zoo offerts aux riverains âgés de 3 à 15 ans à raison d'un ticket par enfant, distribuées au début des vacances estivales,
- 60 places de patinoire (entrée + location de patins) pour les riverains âgés de 3 à 15 ans à raison d'un ticket par enfant, distribuées aux vacances de fin d'année,
- Dispositif « Chantiers jeunes » : l'objectif est de valoriser l'investissement de jeunes riverains âgés de 16 à 25 ans autour d'un projet utile à la collectivité.

2026

Service d'Aide à Domicile – passation d'agrément à la Nouvelle Forge

Le Service d'Aide à Domicile du CCAS de Rivery, créé en 1975, a été transféré à l'association La Nouvelle Forge à partir du 1er avril 2026 afin de s'adapter aux évolutions introduites par le décret du 13 juillet 2023. Cette réforme vise à améliorer la coordination entre l'aide, les soins et l'accompagnement à domicile pour mieux répondre aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

La décision, prise par le Conseil d'Administration du CCAS, a pour objectif de garantir la continuité et la qualité des services. Une convention a été signée pour officialiser la reprise de l'activité par La Nouvelle Forge.

Les vingt bénéficiaires du service ont été informés par courrier afin de les rassurer sur la continuité des interventions et l'amélioration de la coordination des services.

Les quatre agents titulaires du service ont été accompagnées dans cette transition, avec des entretiens collectifs et individuels organisés en 2025 pour étudier les possibilités de reclassement. Leur décision :

- 1 titulaire poursuit son emploi d'AVS à la Nouvelle Forge par le biais d'une demande de disponibilité,
- 1 titulaire prend un poste d'adjoint technique au service technique de la commune,
- 2 titulaires (contrat à moins de 17h30) sont licenciées car se destinent à d'autres horizons professionnels.

Une cérémonie de passation d'agrément a eu lieu le 25 mars dernier en présence de l'équipe du SAD, de certains bénéficiaires, de la Nouvelle Forge, du Département de la Somme. Cet événement a permis de remercier l'équipe du service pour son engagement auprès des habitants pendant de nombreuses années.

Recettes liées au SAD ont diminué du fait de l'arrêt du service :

	Département (APA)	Bénéficiaires
2025 (sur une année)	61 219,00 €	28 468,24 €
2026 (de janvier à mars)	10 515,47 €	6 719,17 €

Dépenses liées au SAD

Salaire des 4 agents titulaires avec indemnités liées à la prime de fin d'année et aux déplacements professionnels - de janvier à mars 2026 :

	Salaire chargé
Agent A	5 659,79 €
Agent B	5 264,25 €
Agent C	3 304,30 €
Agent D	En congé parental jusqu'au 31 août 2026

Dans le cadre des licenciements, 2 agents ont droit à des indemnités :

	Montant indemnités chargé
Agent C	6 353 €
Agent D	8 646, 98 €

Pour ces 2 mêmes agents, il convient de prévoir les Allocations de Retour à l'Emploi (ARE)

	Montant ARE
Agent C (d'avril à décembre 2026)	9,18 €/jour
Agent D	Ne peut pas y prétendre car 3 ans de congé parental en antériorité

Familles monoparentales

Les familles monoparentales constituent aujourd'hui un véritable enjeu de société. Bien qu'elles soient présentes sur notre territoire, certaines restent encore peu accompagnées et difficiles à atteindre par les dispositifs d'aide.

Dans ce cadre, le CCAS a accueilli la réunion CAF / CPAM de la Somme : mieux accompagner les familles monoparentales et en séparation.

La Caf de la Somme a réuni, mardi 10 février, l'Assurance Maladie, le CCAS de Rivery et plusieurs acteurs locaux (UDAF 80, EPSOM, CCAS d'Amiens, CIDFF Somme...).

Objectifs :

- Mieux se connaître et coordonner les actions
- Identifier les besoins des familles concernées
- Construire des réponses adaptées et complémentaires

Un temps d'échange clé pour améliorer l'accompagnement, éviter les ruptures de parcours et rendre les services plus lisibles.

La CPAM propose de poursuivre un partenariat conventionnel qui serait à étudier prochainement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Evénements prévisionnels

Repas des seniors	6 800,00 €	200 pers X 34€
Orchestre	1 000,00 €	
Colis seniors	17 500,00 €	700 X 25€
Entrées gratuites zoo	650,00 €	100 enfants X 6,50€
Entrées gratuites patinoire	420,00 €	60 enfants X 7€
SENIORS		
Sport adapté et nutrition (tous les jeudis matin)	3 359,00 €	1h coach sportif + 1h diététicienne
Sortie St Riquier : visite Abbaye gratuite +expo	690,00 €	Transport
Spectacle cabotant : spectacle picard	250,00 €	50 personnes X 5€
Cabaret : Tour du Monde	2 954,00 €	100 personnes
TOTAL	33 623,00 €	

Les principales dépenses pour le CCAS :

- Les aides sociales obligatoires et les aides facultatives : 8 400 €

Aides sociales	3546,50 €	Aide règlement facture énergie, aide alimentaire
Cotisation Banque Alimentaire	753,50 €	55 bénéficiaires X 13,70€
Cotisation annuelle Banque Alimentaire	100,00 €	
Chantier jeunes (permis B, BAFA)	4 000,00 €	10 jeunes X 400€

- Service d'aide à domicile

Les recettes liées au SAD ont diminué en raison de l'arrêt du service (cf. page 5). Par ailleurs, la fermeture du SAD engendre des charges supplémentaires, notamment les primes de licenciement, les primes annexes ainsi que les allocations de retour à l'emploi (ARE), ce qui crée un déséquilibre financier en section de fonctionnement.

Les années précédentes, la commune subventionnait le CCAS à hauteur de 30 000 €. Pour l'exercice en cours, il est proposé à la municipalité de porter cette subvention à 55 000 € afin de compenser cette situation.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Provision pour du matériel informatique (1000€) et du mobilier pour l'espace CCAS dans la mairie (1500€).

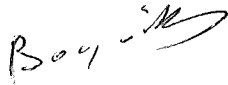
- Dans le cadre du projet de l'axe nord/sud, un investissement est envisagé sur la durée du mandat afin de créer un espace dédié à la distribution alimentaire.

Il est demandé au Conseil d'Administration de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le Débat d'orientation budgétaire 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Monsieur le Président du CCAS



Bernard BOCQUILLON

CCAS
VILLE  RIVERY

Le secrétaire de séance



Steeve VICART

51 rue Baudrez - 80136 RIVERY
03 22 70 70 40